

Eviter un redoublement en L2

Par **Emilie002**, le **09/07/2024** à **14:56**

Bonjour,

Je suis en deuxième année de droit et je n'ai pas eu mon année car j'ai eu 9 a quatre de mes fondas franchement je me vois pas retaper pour quatre matières sachant que j'ai eu 9 et la moyenne à l'année.

J'aimerais savoir si il y a un moyen de me faire passer quelque soit la méthode si je dois aller supplier le jury je vais le faire honnêtement mais il faut absolument que je passe j'ai deja redoubler ma L1 la c'est plus possible.

Merci d'avance !

Par **shasha 1234567890**, le **09/07/2024** à **16:53**

Bonjour moi aussi je suis dans cette situation. J'ai 9,60 de moyenne a l'année car j'ai raté mes 2 seuls rattrapages, ce qui fais que je dois redoubler ma L1 pour 2 matière.

Honnêtement je n'en ai aucune envie pour seulement 2 matière qui ne sont même pas des mineurs.

Sachant que plus les années passe en droit plus le niveau s'élève.

J'hésite sincèrement à me réorienter.

Connaissait vous une solution à cela ?

Par **Isidore Beautrelet**, le **11/07/2024** à **06:47**

Bonjour

[quote]

J'aimerais savoir si il y a un moyen de me faire passer quelque soit la méthode si je dois aller supplier le jury je vais le faire honnêtement mais il faut absolument que je passe j'ai deja redoubler ma L1 la c'est plus possible.

[/quote]

Il ne faut pas voir le redoublement comme un échec mais comme une possibilité de progresser.

Et si c'est la sélection en Master qui vous inquiète, rassurez-vous on peut trouver un Master

même en ayant redoublé plusieurs fois sa L1 ou sa L2.

Par **cams**, le **12/07/2024** à **17:07**

Bonjour j'ai été ajourné avec 9,809 DE MOYENNE j'aimerais avoir conseil puis je faire un recours , le statut d' AJAC existe t'il toujours merci

Par **Isidore Beautrelet**, le **13/07/2024** à **11:37**

Bonjour

Le jury est souverain. Les points de jury ne sont pas droit donc vous ne pouvez en aucun faire un recours.

Pour le statut d'AJAC, il me semble que cela est propre à chaque Université. Il faudra donc contacter votre scolarité dès que possible.